



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :  
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:  
14-3

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 25 septembre 2009.**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

**Absents:** Tonnar, Braz, échevins, Snel, Hannen, Knaff, Zwally, conseillers  
Clement, secrétaire communal

### Le Conseil Communal;

Objet: Crédit spécial : Acquisition d'une camionnette pour le Foyer de nuit  
(art.4/0620/2231/001)

Considérant que le collège se propose d'acquérir une camionnette pour le Foyer de nuit ;

Considérant que cette acquisition doit se faire à court terme ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un crédit spécial de 36.013,- € aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009 ;

Considérant que cette dépense était imprévisible ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté vu la recette respectivement économie suivantes :

- Recette de 16.013.- € comme participation de l'Etat à l'acquisition de la camionnette (art. 1/0620/1440/001)

- Economie de 20.000.- € à l'article 3/0660/6170/002 « Planification du développement social : frais de fonctionnement »

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

le crédit spécial de 36.013.- pour l'acquisition d'une camionnette pour le Foyer de nuit.

Le crédit au montant de € 36.013.- sera inscrit à l'article 4/0620/2231/001 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2009.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette le 02/11/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,